



Délibération n° 2023 – II - 018

**PAPI d'intention des affluents du Grésivaudan - Avenant n°1 au marché d'étude relatif au schéma d'aménagement intégré des Adrets, du Laval et Recourbin de l'Unité territoriale du Grésivaudan**

Le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente (visio)
Le Département	Christophe Suszylo	Conseiller départemental du Moyen Grésivaudan	Excusé
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemsps	Présent (visio)
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Représentée par C. Masnada (visio)
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Présent (visio)
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazzon	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Représentée par F. Bernigaud
Communauté de Communes de l'Oisans	Pierre Balme	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	-
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Présent (visio)
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Pouvoir à JL. Soubeyroux
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	-
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	Pouvoir à C. Didier
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Pouvoir au Président
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Pouvoir au Président
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-



Autres personnes présentes :

GAM : Marie Breuil

Paierie départementale : Georges Deru, Payeur.

Services du SYMBHI : Jacques Henry, Directeur / Agathe Girin, Responsable UT Sud Grésivaudan / Cédric Rose, Responsable UT Voironnais / Bertrand Joly, Responsable UT Vercors / Sébastien Besson, UT Drac / Simon Nadeau, UT Grésivaudan / Damien Kuss, Directeur Pôle Ouvrages / Salomé Tessanne, UT Grésivaudan / Sylvain Gonin, responsable budgétaire / Marjorie Guillermo, responsable commande publique / Xavier Favrolt, chef de projet stratégique / Cécile Albano, Responsable administrative / Nadine Capellaro, assistante.



Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Par délibération en date du 15 juin 2021, le Comité Syndical du SYMBHI a autorisé le Président à signer le marché d'études n°SYM 2020-831, relatif au « Schéma d'aménagement intégré des bassins versants des Adrets, du Laval et du Recourbin, études complémentaires et pré-opérationnelles pour la prévention des inondations et la restauration des milieux aquatiques, dossiers réglementaires » avec la société SAFEGE SAS. Ce marché a été notifié le 01 octobre 2021.

La Tranche Ferme du marché est composée de 3 phases : (1) Diagnostic approfondi du fonctionnement des cours, (2) Détermination de la vulnérabilité du territoire et (3) Elaboration des scénarios d'aménagement.

La Tranche Optionnelle 1 est un accord-cadre à bons de commande permettant de réaliser les études complémentaires, les études pré-opérationnelles et les dossiers réglementaires.

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée globale d'exécution du marché et les délais d'exécution des prestations de chacune des tranches.

La durée globale d'exécution du marché, initialement de 18 mois, est portée à 28 mois par le présent avenant n°1, en raison de :

- la réalisation d'une analyse technique supplémentaire demandée par le Symbhi sur le tronçon aval du torrent du Laval, en interface avec les projets d'aménagement connexes en cours sur les communes de Froges et Villard Bonnot,
- le développement, par le Symbhi, d'une méthodologie adaptée au cas du cône de déjection des torrents, pour la prise en compte du transport solide dans la caractérisation de l'aléa de référence et dans l'application des Analyse-Coût-Bénéfice,
- le temps nécessaire à l'appropriation et la mise en commun de cette méthodologie à l'ensemble des schémas d'aménagement intégrés du PAPI Affluents Grésivaudan, dans le cadre de la phase 1 de la Tranche Ferme (TF) et du délai de validation par le Maître d'Ouvrage des livrables remis,
- la réalisation d'une étude de dangers sur le système d'endiguement du torrent du Laval non prévue dans le cadre de la tranche optionnelle n°1 du marché initial.

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :**

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché d'études n°2020-831 relatif à la réalisation du schéma d'aménagement intégré des bassins versants des Adrets, du Laval et du Recourbin de l'Unité territoriale du Grésivaudan.

Fait à Grenoble, le 24 mars 2023

Extrait certifié conforme,

Le Président

Fabien Mulyk



**AVENANT N°1  
MARCHE N° 2021-IA-104 / SYM 2020-831**

**A. Identifiants**

Maître d'ouvrage	<p><b>SYMBHI – Syndicat Mixte des bassins hydrauliques de l'Isère</b> 9 Rue Jean Bocq - BP1096 - 38022 GRENOBLE Cedex 01 Maître de l'ouvrage, Représenté par M. Fabien MULYK, Président, dûment habilité à la signature des présentes,</p> <p><b>Mandataire, agissant au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage :</b> <b>ISERE AMENAGEMENT</b>, Société Publique Locale, SA au capital de 1 180 000 € - RCS Grenoble 524 119 641 – SIRET 524 119 641 00016 Siège social : 34 rue Gustave Eiffel – 38028 GRENOBLE Cedex 1 Tél. : 04 76 70 97 97 Représentée par M. Christian BREUZA, Directeur Général Délégué.</p>
------------------	---

Titulaire	<p><b>La société :</b> <b>SAFEGE SAS</b> Savoie Technolac - 48 avenue du Lac du Bourget – BP 318, 73377 LE BOURGET DU LAC CEDEX SAS au capital de 2 625 010,00 € - SIRET n° 542 021 829 00875 Représenté par M. Florent PEZET, Directeur d'unité, dûment habilité à la signature des présentes.</p>
-----------	---

Objet du marché	<p><b>Marché d'études relativ au schéma d'aménagement intégré des bassins versants des Adrets, du Laval et du Recourbin, études complémentaires et pré-opérationnelles pour la prévention des inondations et la restauration des milieux aquatiques, dossiers réglementaires.</b></p>
Montant initial du marché	<p><b>Tranche ferme : 145 550,00 € HT (TVA à 20%) soit 174 660,00 € TTC</b> <b>Tranche optionnelle (TO001) : accord-cadre à bons de commande avec maximum de 300 000,00 €HT.</b></p>

## B. Objet de l'avenant

### Exposé

Par délibération en date du 15 juin 2021 rendue exécutoire en date du 22 juin 2021, le Conseil Syndical du SYMBHI a autorisé le Président à signer un marché d'études, enregistré sous le numéro SYM 2020-831, relatif au « Schéma d'aménagement intégré des bassins versants des Adrets, du Laval et du Recourbin, études complémentaires et pré-opérationnelles pour la prévention des inondations et la restauration des milieux aquatiques, dossiers réglementaires » avec la société SAFEGE SAS.

**Ce marché a été notifié le 01 octobre 2021. La tranche ferme et la tranche optionnelle n°1 à bons de commande ont été affermies à cette date.**

### ARTICLE 1 – Motifs

En raison de :

- 1) la réalisation d'une analyse technique supplémentaire demandée par le Maître d'Ouvrage sur le tronçon aval du torrent du Laval, en interface avec les projets d'aménagement connexes en cours sur les communes de Froges et Villard Bonnot,
- 2) le développement, par la maîtrise d'ouvrage, d'une méthodologie adaptée au cas du cône de déjection des torrents, pour la prise en compte du transport solide dans la caractérisation de l'aléa de référence et dans l'application des Analyse-Coût-Bénéfice ;
- 3) le temps nécessaire à l'appropriation et la mise en commun de cette méthodologie à l'ensemble des schémas d'aménagement intégrés du PAPI Affluents Grésivaudan, dans le cadre de la phase 1 de la Tranche Ferme (TF) et du délai de validation par le Maître d'Ouvrage des livrables remis,

**Le titulaire du marché a été placé dans l'impossibilité de respecter le délai d'exécution de la phase 1 de la tranche ferme du fait du Maître d'Ouvrage. Ce délai initialement fixé à 4 mois a donc été prolongé de 8 mois par ordre de service (en date du 13 septembre 2022) conformément à l'article 13.3.1 du CCAG-PI (version 2009).**

En raison de :

- 4) la réalisation d'une étude de dangers sur le système d'endiguement du torrent du Laval dans le cadre de la tranche optionnelle n°1 du marché,

**Le titulaire du marché a été placé dans l'impossibilité de respecter le délai d'exécution de la phase 3 de la tranche ferme du fait du Maître d'Ouvrage. Ce délai initialement fixé à 4 mois doit donc être prolongé de 6 mois conformément à l'article 13.3.1 du CCAG-PI (version 2009).**

## ARTICLE 2 – Modifications du marché

En conséquence de la modification de calendrier de la tranche ferme, la tranche optionnelle initialement prévue pour 6 mois doit également être prolongée ainsi que la durée globale du marché.

Les modifications suivantes sont ainsi apportées aux documents contractuels :

Document	Modification apportée
Acte d'engagement	<p>L'article 3.1 est modifié comme suit :</p> <p>La durée globale d'exécution du marché est de <b>28 mois</b>, à compter de la notification du démarrage de la phase 1 de la Tranche Ferme du marché, et comprend les périodes de validation du MOA.</p> <p>Les délais d'exécution des prestations de chacune des tranches sont fixés comme suit :</p> <p>Tranche Ferme (Phases 1 à 3) : Le délai de réalisation de la Tranche Ferme, pour l'exécution des 3 phases, ne pourra excéder <b>28 mois</b>, à compter de la notification du démarrage de la phase 1 de la Tranche Ferme du marché.</p> <p>Les délais maximums pour chacune des phases de la Tranche Ferme sont :</p> <p>V Phase 1- Etat des lieux : <b>12 mois</b>, V Phase 2 - Enjeux et vulnérabilité : 2 mois, V Phase 3 - Scénarios d'aménagement : 4 mois à partir de l'Ordre de Service de démarrage des prestations.</p> <p>La Tranche Optionnelle 1 (T0001) : <b>27 mois</b></p>
CCTP	<p>L'article V.3 Etudes pré-opérationnelles est modifié comme suit « Ces études comprennent la réalisation d'une étude de dangers conformément au cahier des charges établi par le Symbhi et joint au bon de commande émis dans le cadre de la Tranche Optionnelle n°TO001 »</p>

## ARTICLE 3 – DISPOSITIONS GENERALES

Conformément à l'article R2194-7 du Code de la Commande Publique, le marché est modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence, les modifications apportées n'étant pas substantielles.

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par les articles du présent avenant restent applicables pour l'ensemble des prestations.

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

A Le Bourget du Lac, le 02/03/2023

Le Titulaire

A Grenoble, le \_\_\_\_\_

Le Président du SYMBHI

**SAFEGE**  
**Direction Déleguée Centre Est**  
**Agence de Chambéry**  
**Savoie Technolac BP 318**  
**73377 LE BOURGET DU LAC CEDEX**  
~~Tel : 04.79.26.46.00~~  
~~Fax : 04.79.26.46.08~~